

DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE : 2024-2030.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Au cours des 6 dernières années, nous avons dû faire face à de nombreux défis et surmonter de graves crises, le COVID, les conséquences de la guerre en Ukraine, les intempéries et ce dans un contexte socio-économique compliqué.

En tant que mandataires politiques, nous devons avant tout œuvrer au strict respect de la mission principale des CPAS qui est de « permettre à chacun de mener une vie conforme au respect de la dignité humaine » tel que régit par la loi organique.

Les défis relevés il y a 6 ans sont les mêmes aujourd'hui, dans un contexte financier encore plus complexe.

Les besoins des familles monoparentales, le surendettement, l'analphabétisme, les difficultés d'accès au logement, entre autres, sont des réalités qui appellent une extrême vigilance et, autant que faire se peut, des actions coordonnées avec les services spécialisés.

Renforcer le maintien à domicile des Aînés, l'accès aux soins de santé et spécifiquement aux services de première ligne deviendront autant d'enjeux sociétaux qui impacteront les politiques sociales auxquelles, par essence, seront associés les CPAS.

Les Politiques Fédérales, Communautaires et Régionales, à l'heure actuelle à l'état de Déclarations, ne manqueront pas d'impacter les CPAS, le travail de leurs personnels, leurs besoins de financement.

Soutenu fortement par une Commune soucieuse de ses obligations sociales, nous nous devons néanmoins d'être extrêmement « économe » des moyens importants qu'elle nous attribue, en tentant durant cette législature de répondre à ces multiples défis en contrôlant strictement le Budget.

PROJETS

Introduction

L'objectif de la présente « Déclaration de Politique Sociale » n'est pas d'entrer dans le détail des projets cités, leurs modalités de mise en place, les moyens humains et financiers qui y seront dédiés.

Ces affinements relèvent de nécessaires concertations, de l'évolution des besoins et des légitimes et régulières validations des mandataires de la Commune et du CPAS.

Actions

1° S'inscrire dans la prochaine programmation du Plan de Cohésion Sociale en collaboration avec la commune

Développer l'aide aux personnes en situation de handicap ;

Promouvoir les activités du groupe « santé » ;

Soutenir activement les aidants-proches ;

Être un acteur majeur dans la prévention contre les violences et le harcèlement ;

Garantir l'accessibilité à tous des activités culturelles, sportives et associatives.

2° Garantir le fonctionnement du CPAS et développer les synergies avec la commune

Contrôler le budget ;

Formaliser l'organisation de marchés publics conjoints ;

Avancer activement dans la nécessaire informatisation du CPAS ;

Veiller à apporter les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des diverses missions régaliennes ;

Intensifier les concertations commune-CPAS.

3° Maintenir et développer les services actuels

Taxi social ;

Cuisine locale ;

Service d'aides ménagères ;

Fringues et fringales ;

Logements gérés par le CPAS ;

Médiation de Dettes ;

Soutien à l'emploi ;

Initiative locale d'Accueil ;

Nombreuses conventions avec des partenaires extérieurs.

Ces services participent activement à maintenir le lien social des personnes en difficulté, âgées ou isolées.

CONCLUSION

Dans la continuité des 6 années précédentes, nous continuerons à travailler afin que le CPAS en étroite collaboration avec la commune, réponde à ses devoirs régaliens et nous mènerons une politique proactive d'aide à l'ensemble de notre population.